

Secrétariat général

**FICHE DE POSTE N°SIMAJE_
Compatible RenoirRH**

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : *Apprenti planification et EnR*
N° VisioM Poste :

Cotation du poste

Catégorie

Famille d'emploi

Emploi

Correspondance RIME

<i>Transition énergétique – Climat - urbanisme</i>

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou
autre décomposition de
l'organigramme**

*Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Service Informations géographiques, Mobilité, ADS, Juridique
et Énergie – SIMAJE*

Localisation

*17 boulevard Joseph Vallier
38100 Grenoble
Proximité Tram lignes C et E*

Contexte pro :

Le service est composé d'un chef de service , d'un adjoint, de 2 chargés de mission (Énergie Climat, Mobilité Air Bruit) et de 3 unités (système d'information géographique et observatoires, Application du droit des sols et Juridique).

Le SIMAJE a pour objectifs, en plus des missions propres à chaque unité ou chargés de mission, d'assurer le continuum de la chaîne de l'application du droit des sols (conseil, animation, instruction, contrôle de légalité, police de l'urbanisme et contentieux), et d'autre part, sur les thématiques du service, d'animer et de répondre aux sollicitations des autres services de la DDT.

Objet de la mission :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) constitue le volet législatif d'un plan du gouvernement visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables. L'année 2023 a été marquée par la démarche de planification des EnR, les ZAEnR.

Fin 2023 et en 2024 les décrets d'application de la Loi APER vont modifier les modalités d'instruction des projets photovoltaïques, les procédures internes, les doctrines déjà mises en place.

Par ailleurs, suite à la démarche de définition des ZAEnR, de nombreuses questions se posent sur la prise en compte dans les documents de planification en cours d'élaboration ou de révision, PPR, PLU, PLUi, SCoT et les PCAET.

Dans ce cadre, l'apprenti sera chargé, transversalement à la DDT et sur l'ensemble du département, en collaboration avec les services et unités concernés, le Chargé de mission Climat énergie, les services en

charge de la planification et de l'instruction ADS, les services risques, environnement et agricole, d'aider à la définition du positionnement (doctrine) de la DDT vis-à-vis de l'accélération de la transition énergétique, pour toutes ses grandes missions (hors logement),

L'apprenti contribuera plus particulièrement aux actions suivantes :

1) la finalisation des démarches de planification des EnR

2) la prise en compte des démarches d'accélération de la transition énergétique dans l'élaboration des PLU, PLUi et SCoT. dans les plans de prévention des risques ;

3) la définition de la posture de l'État dans l'établissement des notes d'enjeux et des PAC d'urba

4) la mise à jour de la doctrine photovoltaïque 38 départementale, et plus généralement travailler sur le positionnement de la DDT dans le cadre de ses missions, sur le développement des énergies renouvelables.

Liaison hiérarchique :

Le supérieur hiérarchique référent est le chargé de mission Climat énergie

Compétences :

Connaissances des problématiques climat, air, énergie, aménagement du territoire, urbanisme ,...

Capacité à piloter des démarches projets.

Capacité à communiquer, informer, rédiger, animer et le cas échéant former.

Aptitude au travail en partenariat sur des projets transversaux

Conditions :

Horaires selon le règlement intérieur de la DDT de l'Isère.

Ordinateur personnel.

Déplacements sur le terrain nécessitant l'usage des véhicules de service (Permis B nécessaire)

Contacts :

Véronique POIROT – chef de service - Tel : 04 56 59 45 79

Mail : veronique.poirot@isere.gouv.fr

Philippe JARY – CMCE - Tel : 04 56 59 45 71

Mail : philippe.jary@isere.gouv.fr